



TAXE DE SEJOUR
(délibération du Conseil Communautaire
du 25 juin 2008)

Adresse du propriétaire :

.....
.....
.....
.....

DECLARATION DU TRIMESTRE 20....

(préciser le trimestre et l'année)

A adresser en **2 exemplaires** à :

M. le Trésorier Municipal de Valréas
1, place Jules Ferry – 84600 VALREAS
☎ 04.90.35.02.17

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Téléphone : **Fax :** **Courriel :**

Nature de l'hébergement :

- Hôtel Chambre d'hôte
 Meublé de tourisme/location saisonnière Camping

Classement (selon arrêté préfectoral) :

- 4 étoiles/épis/clés 3 étoiles/épis/clés 2 étoiles/épis/clés 1 étoile/épis/clés
 chambre d'hôte déclarée en mairie, sans label (sans épis, sans clé, ...)
 en cours de classement
 hôtel sans étoile
 meublé non classé / non classable / chambre d'hôte non déclarée

➔ **Tarif applicable à l'établissement** (selon délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2008) Cf. tableau ci-contre➔

- 0.72€ 0.55€ 0.33€ 0.22€

MONTANT TOTAL DE LA TAXE DE SEJOUR perçue au cours du trimestre :

.....

Cadre réservé à la Trésorerie

Mode de règlement :

- Chèque à l'ordre du Trésor Public
 Numéraire au guichet de la Trésorerie
 Virement bancaire

Fait à :

Le :

Signature :

RAPPEL DES TARIFS APPLICABLES SUR L'ENCLAVE DES PAPES

Nature de l'hébergement	Tarif applicable
Hôtels de tourisme 4 étoiles de luxe et 4 étoiles ; Résidences de tourisme 4 étoiles ; Meublés de tourisme 4 et 5 étoiles ; Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (4 épis, 4 clés)	0,72 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles ; Résidences de tourisme 3 étoiles ; Meublés de tourisme 3 étoiles ; Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (3 épis, 3 clés)	0,55 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles ; Résidences de tourisme 2 étoiles ; Meublés de tourisme 2 étoiles ; Villages de vacances de catégorie Grand Confort ; Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (2 épis, 2 clés)	0,33 €
Hôtels de tourisme 1 étoile ; Résidences de tourisme 1 étoile ; Meublés de tourisme 1 étoile ; Villages de vacances de catégorie confort ; Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (1 épis, 1 clé)	0,22 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile ; Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes et chambres d'hôtes déclarées non labellisées	0,22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,22 €
Hébergements non classés / non classables / chambres d'hôtes non déclarées	0,72 €